

Théâtre - Action culturelle - Contrat avec M. DUBOIS, Directeur du Centre Dramatique de Franche-Comté - Contrat avec l'Espace Planoise

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Théâtre occupe depuis longtemps maintenant une place importante à Besançon.

L'Association Franc-Comtoise de Culture dont le champ d'action était pluridisciplinaire, avait en son temps fait connaître au public bisontin les plus grands metteurs en scène, les spectacles les plus singuliers, voire les plus audacieux.

Le Centre Dramatique National de Franche-Comté, sous l'impulsion de son premier directeur André MAIRAL, a progressivement enraciné l'activité théâtrale à Besançon et en région. Rappelons aussi qu'il est à l'origine du Centre de Rencontres qui a, par la suite, formé de nombreux animateurs de théâtre, comédiens, metteurs en scène, et a contribué à l'éclosion de la plupart des compagnies qui animent aujourd'hui Besançon et la Région.

Toutes ces structures qui ont suscité un véritable appétit de théâtre, ont toujours bénéficié de l'appui sans faille de la Ville de Besançon.

Le paysage a évolué : le Centre Dramatique a emménagé dans l'ancien cinéma du Casino ; rénovée avec l'aide du Ministère de la Culture et de la Région de Franche-Comté, cette salle est devenue un lieu théâtral adapté aux exigences d'un Centre Dramatique et lui a permis d'élargir son audience.

L'Association Franc-Comtoise a disparu ; l'Espace Planoise créé en 1980 a petit à petit forgé son identité en tant que découvreur de jeunes compagnies dans le domaine du théâtre et de la danse, de jeunes metteurs en scène, chorégraphes, voire cinéastes ; il est devenu également le principal lieu d'action culturelle de la Ville favorisant la rencontre entre les champs d'expression artistique qui relèvent de sa compétence et le grand public et notamment le jeune public.

Plus récemment, l'Opéra Théâtre a tenté -avec succès- de proposer au public des spectacles dramatiques de divertissement, de qualité, accueillant à Besançon de très grands comédiens.

L'activité théâtrale est devenue extrêmement riche et diversifiée ; l'offre dépasse sans doute la demande et il y a lieu de prendre garde ; car, si le foisonnement peut paraître à certains une excellente chose, la concurrence entre tous les partenaires ne peut être à terme que préjudiciable à l'activité théâtrale elle-même, ainsi qu'au public.

Il ne faut pas oublier que la production théâtrale est aussi une activité économique dans laquelle sont engagées les collectivités publiques et en premier lieu la Ville de Besançon et le Ministère de la Culture. La conjoncture n'est malheureusement pas propice, aussi y a-t-il lieu d'éviter la dispersion des moyens, tant matériels que financiers. Il est temps de raisonner en terme de complémentarité et non en terme de concurrence.

Pour sa part, la Ville de Besançon reconnaît au Centre Dramatique la mission de création, de formation, de coproduction, d'accueil et de diffusion qui lui est confiée dans le cadre du contrat de décentralisation dramatique qui le lie au Ministère de la Culture. Il est naturellement évident que la capitale de la région de Franche-Comté soit le siège d'une telle structure, tant il est vrai que la création est l'essentiel d'une activité artistique.

L'Espace Planoise doit conserver sa responsabilité dans la recherche de jeunes talents tant dans le domaine du théâtre que dans celui de la danse ou du cinéma. Il est du reste envisagé de lui confier l'organisation de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes/ Rencontres de la Jeune Création car l'activité culturelle à Besançon n'est pas le seul fait de ces importantes structures ; elle est aussi celui de toutes ces petites compagnies que la Ville de Besançon soutient, soit par un apport financier, soit par un apport matériel (mise à disposition de locaux, prêt de matériels...), à titre permanent ou à titre ponctuel, sans lesquelles cette activité ne serait pas aussi riche, aussi dense, aussi diversifiée. La Ville de Besançon y est attachée : elles contribuent à rendre le théâtre accessible à un public plus large et ainsi à former des spectateurs de plus en plus nombreux et exigeants. Il restera donc l'outil d'action culturelle de la Ville, lieu de médiation entre l'expression artistique et le grand public. Cet axe sera développé de même que l'action entreprise depuis des années en faveur du jeune public.

Il est rappelé que le Ministère de la Culture maintient à l'Espace Planoise le label Scène Nationale.

La direction de ces deux structures sera confiée à Michel DUBOIS, Directeur du Centre Dramatique ; il sera donc garant de cette complémentarité à laquelle la Ville de Besançon est attachée ; il lui appartiendra également de construire avec l'Opéra Théâtre la programmation de théâtre de divertissement qui intéresse une partie du public.

Notre souhait est aussi qu'au-delà de l'action, la complémentarité joue en ce qui concerne les lieux ; quel que soit l'organisateur du spectacle, il doit pouvoir utiliser la salle la mieux adaptée : Nouveau Théâtre, Opéra Théâtre de Besançon (Théâtre Municipal), Espace Planoise, Kursaal...

Elle doit également se traduire dans l'édition d'une plaquette d'information commune à tous et la mise en place d'un lieu unique de billetterie. Le hall de l'Opéra Théâtre de Besançon pourrait être celui-ci.

Il est en conséquence envisagé la présence à Besançon de structures complémentaires agissant dans des domaines précis et clairement identifiés et dans le cadre de règles de fonctionnement solidement établies et placées sous la responsabilité de la Ville de Besançon (Commission Culturelle), notamment en ce qui concerne l'utilisation des lieux.

Le schéma suivant pourrait ainsi être retenu :

	Théâtre	Musique (Lyrique)	Danse	Cinéma
Création/Production	CDN	Orchestre de Besançon Opéra-Théâtre	- -	- -
Diffusion/Accueil	CDN Espace Planoise Opéra-Théâtre	Opéra-Théâtre Festival	Espace Planoise Opéra-Théâtre (répertoire classique et moderne)	Espace Planoise
Coproduction avec des Compagnies Professionnelles locales	CDN	Opéra-Théâtre	Espace Planoise	-
Soutien Jeune Création	Espace Planoise	Orchestre de Besançon	Espace Planoise	Espace Planoise
Formation	CDN CNR (classe d'art dramatique)	CNR	CNR (classe de danse)	-
Action Culturelle/ Education artistique	Espace Planoise CDN (milieu scolaire)	Orchestre de Besançon Opéra-Théâtre	Espace Planoise Opéra-Théâtre	Espace Planoise

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de conclure avec Michel DUBOIS, Directeur du Centre Dramatique National de Franche-Comté et avec l'Espace Planoise des contrats allant dans ces perspectives.

I - Contrat avec Michel DUBOIS, Directeur du Centre Dramatique National de Franche-Comté.

Les termes de ce contrat stipuleront expressément :

a/ Les missions de M. DUBOIS à Besançon :

- produire au moins 6 spectacles de création pendant la durée du contrat. Au cours de chaque saison, M. DUBOIS devra être l'auteur d'une mise en scène au moins ;

- diriger et animer une saison théâtrale dans les locaux mis à sa disposition ;

- travailler en collaboration permanente avec les créateurs et partenaires culturels locaux et notamment l'OPERA THEATRE, ainsi que l'ESPACE PLANOISE dont il assurera par ailleurs la direction. Il s'efforcera d'accueillir ou de coproduire le spectacle d'une jeune compagnie locale au moins une fois par saison ;

- mettre en place une action d'animation et de sensibilisation à l'activité théâtrale sur l'ensemble de la Ville en liaison avec les relais décentralisés et en particulier établissements scolaires, équipements socio-éducatifs.

b/ Les moyens accordés à M. DUBOIS par la Ville de Besançon

- une subvention dont le montant pour 1997 est en cours de négociation et sera définitivement arrêté lors du vote du BP 1997. Cette somme sera versée en 2 tranches égales l'une au 1^{er} février, l'autre au 1^{er} septembre ; ce montant ne sera pas systématiquement reconduit et fera l'objet d'un réexamen à l'automne de chaque année ; pour mémoire, rappelons que la subvention versée en 1996 au Centre Dramatique a été de 1 530 400 F ;

- les locaux du Nouveau Théâtre du Casino ; cette disposition fera l'objet d'une convention annexe ;

- la salle dite H. YANO au 3^{ème} étage du Centre Culturel Pierre Bayle ;

- un espace (2 travées) dans le hangar de décors de Chemaudin ;

- la possibilité d'utiliser la salle de l'Opéra Théâtre de Besançon ainsi que les locaux de l'Espace Planoise.

c/ Les modalités de relation entre M. DUBOIS et la Ville de Besançon

La Commission Culturelle rencontrera Michel DUBOIS une fois par trimestre dans le cadre d'une réunion de travail destinée d'une part à faire le point du travail développé par le Centre Dramatique dans le cadre des missions qui lui sont imparties, d'autre part de suivre l'évolution de ses activités au plan financier.

d/ La durée du contrat

Il sera établi pour 3 années, du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1999 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 6 mois avant la date d'expiration.

II - Contrat avec l'Espace Planoise

Les termes de ce contrat stipuleront expressément :

a) Les missions de l'Espace Planoise organisées autour de 3 axes et dans 3 formes d'expression artistique : théâtre - danse - cinéma :

* **Développement culturel** : il s'agit de mettre en oeuvre un dispositif visant d'une part à **sensibiliser le public à la création** (rencontre - animations culturelles - actions d'accompagnement à partir des programmations du CDN ou de l'Opéra Théâtre - lectures démonstrations...), d'autre part à favoriser l'expression artistique de jeunes compagnies ou groupes locaux ; à ce titre il pourrait être envisagé de confier à l'Espace Planoise la mission d'élaborer et de mettre en oeuvre la manifestation Besançon Ville Ouverte aux Jeunes/Rencontre de la Jeune Création.

* **Diffusion** : en matière de théâtre, il s'orientera vers des formes théâtrales différentes de celles développées par le C.D.N. : théâtre visuel - théâtre du geste (relation avec le Cirque Plume) ; en matière de danse et de cinéma, il s'attachera à faire connaître la création contemporaine.

* **Action Jeune Public** : l'Espace Planoise développera une action particulièrement orientée vers le jeune public car il s'agit de préparer les spectateurs et les amateurs de demain, dans les trois champs artistiques qui relèvent de sa compétence : théâtre - danse - cinéma.

b) Les moyens mis à disposition par la Ville de Besançon :

- une subvention dont le montant pour l'année 1997 est en cours de négociation et sera arrêté définitivement lors du vote du budget primitif 1997. Elle sera versée en 2 tranches égales, l'une au 1^{er} février, l'autre au 1^{er} septembre ; ce montant ne sera pas systématiquement reconduit et fera l'objet d'un réexamen à l'automne ; pour mémoire, rappelons que la subvention versée en 1996 à l'Espace Planoise a été de 3 900 000 F ;

- les locaux de Planoise ; leur mise à disposition fera l'objet d'un contrat séparé ;

- deux travées dans le hangar de décors de Chemaudin ;

- la possibilité d'utiliser la salle de l'Opéra Théâtre de Besançon ainsi que les locaux du Nouveau Théâtre de Besançon ;

- un agent à plein temps chargé notamment d'intervenir dans l'axe développement culturel.

c) Les modalités de relation entre la Ville de Besançon et l'Espace Planoise

La Ville de Besançon, il y a lieu de le rappeler, est membre de l'Association Espace Planoise et cinq représentants siègent au Conseil d'Administration. C'est au sein de ce conseil qu'est assuré un suivi constant et de l'action de l'Espace et de son budget.

d) La durée

Ce contrat sera conclu pour 3 années, du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1999, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 6 mois avant la date d'expiration.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions et à autoriser M. le Maire à signer les contrats à intervenir.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je trouve dommage qu'on ait à débattre de ce point sans avoir pu prendre connaissance du point relatif au Théâtre car il y a quand même un lien manifeste entre le CDN et l'Espace Planoise d'une part et l'Opéra Théâtre d'autre part. On constate en lisant ce rapport qu'il y a un souci d'harmonisation qui est souhaitable mais on craint toujours, derrière une harmonisation, une uniformisation qui appauvrirait quand même l'ensemble et on a l'impression qu'il y a quelque part une restriction de la marge de manoeuvre de l'Opéra Théâtre. Qu'en est-il donc réellement et qu'est-ce qu'on attend de l'Opéra Théâtre dans ce système-là ?

M. LE MAIRE : Je m'excuse de vous importuner, Monsieur BONNET, mais le point n° 17 concerne le CDN et l'Espace Planoise. Le point n° 16, nous l'avons retiré de l'ordre du jour parce que nous sommes encore en discussion pour renouveler le contrat à partir de septembre 1998. Donc nous avons laissé de côté pour l'instant l'Opéra Théâtre, nous sommes conscients que c'est une structure qui remplit bien sa mission mais qui est tout à fait différente, dans sa formule, dans sa structure, dans les responsabilités de la Ville, de la Région, de l'Etat, etc., de ces deux structures Espace Planoise et CDN. Je vous renvoie à la prochaine réunion du mois de mars où

vous aurez tous les éléments, où on vous dira ce qu'on fait de l'Opéra Théâtre, dans quelles conditions on va signer un nouveau contrat. Il faudra lancer la procédure, etc. comme on l'a fait précédemment puisque la durée d'un contrat n'est que de 3 ans. Nous pensons même la porter à 4 ans car 3 ans cela nous paraît juste. On a à peine démarré avec Didier BRUNEL qu'il faut déjà penser à lancer une procédure pour dans deux ans. Voilà, Monsieur BONNET, pour essayer de répondre à votre question.

M. BONNET : En lisant ce rapport, j'ai l'impression quand même que l'Opéra Théâtre à terme, est sous tutelle de l'ensemble CDN et Espace Planoise.

M. LE MAIRE : Absolument pas. Pourquoi l'opéra-théâtre serait-il sous tutelle d'un CDN où l'Etat apporte la majeure partie du financement, 7 MF je crois, la Ville n'apportant que 1,5 MF à peu près. Ces deux structures, CDN et Espace Planoise, sont sous le contrôle du Ministère de la Culture. J'ai rencontré encore ce matin un inspecteur général avec qui j'ai beaucoup discuté, ainsi que Marcel FERREOL, des conditions dans lesquelles on va poursuivre ces deux actions qui sont maîtrisées par l'Etat, alors que l'Opéra Théâtre est une structure municipale où les autres collectivités n'investissent pas ou très peu, donc il s'agit vraiment de choses très différentes. Ce que nous souhaitons, et nous en avons discuté à la fois avec Michel DUBOIS et Didier BRUNEL, c'est qu'il y ait une cohérence entre ce qui se fait ici et là et qu'on ne se marche pas sur les pieds. C'est la raison pour laquelle on précise bien dans ce rapport les conditions dans lesquelles s'exerceront les activités au CDN et à l'Espace Planoise. Nous avons pu obtenir qu'il n'y ait plus qu'une direction, donc c'est mieux puisque la même personne dirigera les deux structures et nous pensons qu'avec Didier BRUNEL on aura ce complément et aussi cette coopération qui s'effectue déjà.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, on avait bien senti qu'il y avait un besoin d'une plus grande recherche de cohérence entre les deux structures nationales et l'Etat cherchait à le faire depuis un certain temps. Je crois que ce qui est proposé là va dans le bon sens mais la question de Pascal BONNET procède de cet esprit-là, à savoir : est-ce que la cohérence générale, toutes collectivités confondues, que ce soit l'Etat ou les collectivités territoriales, est bien assurée sur le théâtre mais peut-être au-delà aussi. On peut se poser des questions sur la musique par exemple puisqu'il y a d'autres structures que l'Opéra Théâtre qui développent la politique de la musique et compte tenu des moyens forcément limités dont nous disposons, il y a un souci de cohérence dans ce domaine. Ce n'était pas toujours évident en tout cas jusqu'à présent et nous partageons votre souci d'une plus grande cohérence de tous ces acteurs.

M. LE MAIRE : Cela va tout à fait dans le sens des conclusions du rapport d'inspection générale qui a été effectuée au cours de l'année dernière et où il est précisé la fonction de chacune de ces trois structures. Yves DESCHAMPS, avec lequel nous avons discuté longuement ce matin et pendant le déjeuner à la Préfecture, est bien conscient de ce que vous souhaitez, de ce que nous souhaitons aussi. On arrivera donc, je pense, à une meilleure adaptation, une coordination de ces trois structures. Trois, cela fait beaucoup c'est vrai mais il fallait conserver l'Espace Planoise pour que cette scène nationale qui reçoit une subvention du Ministère de la Culture, même si elle n'est pas très conséquente, risquait de partir soit du côté du Sud où on tire du côté de Me LEHMANN, soit du côté du Nord où on tire du côté de l'Adjoint à la Culture de Montbéliard.

M. FERREOL : Je voudrais préciser car je crois qu'il y a ambiguïté dans vos questions réciproques, que la mission essentielle qui est demandée à l'Opéra Théâtre est une mission dans le domaine de la musique et du lyrique. Là c'est un dossier qui vous présente les perspectives en matière théâtrale. Certes, l'activité de Didier BRUNEL concerne l'activité dramatique puisqu'il y a dans sa saison quatre propositions d'activité dramatique, il y a donc une nécessité de coordination en terme de lieu et de programmation qui correspond tout à fait à l'objectif que nous poursuivons. Je crois qu'une grande confusion s'est installée, parce que c'est vrai que le théâtre municipal s'appelle théâtre municipal mais l'activité essentielle, la mission que nous souhaitons voir se développer dans ce lieu est une mission en matière musicale. C'est la raison pour laquelle entre autres nous avons souhaité que l'Orchestre de Besançon joue dans ce lieu qui est principalement voué à la musique mais pas exclusivement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission du Budget et de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 1997.